

1 - Les élections :



les enfants des écoles publiques et privées de la Ville de Roubaix, des classes de CE2 au CM2

2 - Elisent



parmi les enfants des écoles publiques et privées de la Ville de Roubaix, des classes de CM1 au CM2.

3 - Leurs candidats



un binôme représenté par une fille et un garçon scolarisés en classe de CM1 ou CM2 et habitant à Roubaix, pour un mandat de deux ans.

4 - Ils représentent...



... leurs camarades au sein d'une assemblée plénière composée des binômes élus venant des différentes écoles.

5 - Ils se réunissent 7 fois dans l'année

pour travailler sur des sujets de leur choix ou proposés par l'équipe municipale.

6 - Ils restituent leurs travaux lors d'un Conseil municipal.



7 - L'assemblée est renouvelée intégralement tous les deux ans.

En cas de remplacement de conseillers ou d'entrée de nouvelles écoles dans le dispositif au cours de la période, le mandat du conseiller est d'un an.

Pour plus de renseignements :

Direction Enfance-Action Educative
Service réussite éducative
Anne-Sophie Belgaïd ☎ 03.59.57.31.27



Le Conseil Municipal des Enfants de la Ville de Roubaix

PETITS CITOYENS EN HERBE

« En créant le conseil municipal des enfants, je souhaite mettre à l'honneur la jeunesse de Roubaix, en l'invitant à porter un regard novateur sur la Ville. Cette assemblée a vocation à devenir un véritable lieu d'expression, de proposition et d'action citoyenne. »



**Guillaume
DELBAR**
Maire de Roubaix

Le Conseil Municipal des Enfants de la Ville de Roubaix

Soucieuse de la participation des enfants et des jeunes à la vie de la cité, la Ville de Roubaix développe, depuis septembre 2016, une nouvelle instance permettant de recueillir l'avis des plus jeunes sur tout ou partie des questions les intéressant : éducation, loisirs, cadre de vie, aménagement, environnement... Il s'agit du Conseil Municipal des Enfants. Vous souhaitez que votre enfant y participe, il suffit de l'autoriser à devenir candidat dans le cadre des élections organisées en partenariat avec son école.

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Enfants ?

C'est un espace d'écoute, d'échanges, de propositions des enfants, leur permettant de faire l'expérience concrète du fonctionnement démocratique et reconnaissant leur capacité à agir sur le territoire dans lequel ils vivent. Il vise à promouvoir l'engagement civique des enfants par l'investissement dans un projet collectif et à faciliter l'appropriation des valeurs communes de la République. L'assemblée est présidée par une Conseillère municipale. Elle est composée des enfants scolarisés et habitant à Roubaix. Le Conseil est renouvelé intégralement tous les deux ans. En cas de remplacement de conseillers ou d'entrée de nouvelles écoles dans le dispositif au cours de la période, les représentants sont élus pour un an.

Comment le Conseil Municipal des Enfants fonctionne-t-il ?

Il fonctionne comme un vrai conseil municipal ! Il est composé d'enfants élus dans le cadre de véritables élections organisées au sein de l'école. Il se réunit en assemblée au sein de laquelle les enfants sont amenés à débattre des sujets de leur choix ou proposés par l'équipe municipale. Il permet aux enfants de comprendre les notions d'engagement, de droits et de devoirs, de participer à un projet collectif, de représenter la parole des autres enfants.

Les élections des futurs conseillers sont le premier temps fort de l'année. Elles auront lieu la semaine du 2 octobre 2017. Elles sont organisées par l'école avec le soutien de la Ville. Peuvent voter les enfants scolarisés du CE2 au CM2. Peuvent se présenter les enfants scolarisés en CM1 et CM2 et habitant à Roubaix. Les enfants voteront pour un binôme composé d'une fille et d'un garçon. Les petits conseillers sont élus pour un an avant le renouvellement intégral de l'assemblée à la rentrée scolaire 2018-2019.

Par qui le Conseil Municipal des Enfants est-il animé ?

Présidé par l'élue municipale en charge du Conseil Municipal des Enfants, Sandrine Demay, il est animé par un professionnel recruté par la Ville, spécialiste des questions d'éducation à la citoyenneté. Il est assisté par des animateurs en nombre suffisant pour répondre aux règles d'encadrement d'un groupe d'enfants. L'équipe d'animation développe une approche ludo-éducative, permettant aux enfants d'apprendre la citoyenneté tout en s'amusant.

Mon enfant souhaite y participer... Comment faire ? Quels sont les engagements ?

Il vous suffit de l'autoriser à être candidat aux élections, en remettant à l'enseignant de votre enfant le coupon-réponse disponible auprès de l'enseignant. Si votre enfant est élu, il s'engage à participer aux séances toute la durée de son mandat. 7 séances sont prévues tout au long de l'année. Après 1 temps fort d'investiture, 5 réunions sont organisées, à l'hôtel de ville, le mercredi après-midi. Les enfants restitueront leurs travaux en fin d'année lors de la réunion du Conseil municipal de la Ville.



Tous les enfants peuvent participer :

Le Conseil Municipal des Enfants est un projet coopératif, moment fort d'apprentissage de la citoyenneté pour tous. C'est pourquoi, tous les enfants pourront à un moment ou à un autre y participer. Le projet permet, tout d'abord,

l'apprentissage de la participation avec de vraies élections au sein de l'école. Les jeunes élus feront, ensuite, des retours réguliers aux élèves de l'école sur l'avancée des travaux dont ils ont la charge. Porte-paroles des élèves de leur école, ils auront également la tâche de relayer leurs propositions.